



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-15940>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **26-15940**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHU GRENOBLE ALPES

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26380030200014

Ville : GRENOBLE

Code postal : 38043

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2943257&orgAcronyme=x7c>

Identifiant interne de la consultation : 2026T108

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cellule des Marchés

Adresse mail du contact : Marches@chu-grenoble.fr

Numéro de téléphone du contact : 0476766859

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de la consultation (article 6.1)
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de la consultation (article 6.1)
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer au règlement de la consultation (article 6.1)

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 13/03/2026 à 11:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : CHU Grenoble -Alpes -
Direction des travaux et des services techniques

Critères d'attribution : Se référer au règlement de la consultation (article 6.2)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de sureté et de sécurité de la plateforme logistique du CHU Grenoble-Alpes

Code CPV principal - Descripteur principal : 79713000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Mission de sureté et de sécurité de la plateforme logistique du CHU Grenoble-Alpes. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum avec un maximum annuel fixé à 40 000 euros HT.

Lieu principal d'exécution du marché : Domene 38420

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 90000.0 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Visite obligatoire des lieux d'exécution (voir article 2.8 du RC pour les modalités de déroulement des visites)

Autres informations complémentaires : 1.7. Mode de règlement du contrat et modalités de financement Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. L'opération est financée par les crédits inscrits au budget annuel du CHU Grenoble Alpes. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du contrat, seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Forme juridique du groupement : La forme juridique du groupement (conjoint ou solidaire) est au libre choix de celui-ci. Cependant, le pouvoir adjudicateur impose qu'en cas de groupement conjoint, le mandataire soit solidaire des autres membres. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs plis en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements. Recours : Tribunal administratif de Grenoble. Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2026